

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

6^{ème} REUNION DE 2004

Séance du 26 novembre 2004

CG 04/6^{ème}/III-4

LANGUE ET CULTURE OCCITANES

EDITION DES LIVRES DES OPERATIONS AL CANTON

Les opérations « Al Canton » sont destinées à recueillir des témoignages écrits et oraux de notre passé sur le territoire d'un canton (collecte et inventaire des ressources du patrimoine local) et de restituer en direction de la population locale les éléments recensés au travers d'expositions, éditions, animations.

Lancées en 1990 en partenariat avec l'Association pour la langue et la culture occitanes au rythme d'un canton tous les deux ans, puis un canton par an sous maîtrise d'ouvrage des structures intercommunales dans le cadre de la politique des terroirs, ces opérations ont permis de couvrir intégralement les cantons de Saint Antonin Noble Val, Montpezat de Quercy, Caylus, Molières, Caussade, Nègrepelisse, Auvillar, Valence d'Agen et Monclar de Quercy.

Le Conseil Général accordait une aide de 15 245 euros à la structure intercommunale maître d'ouvrage de l'opération Al Canton.

En 1999, notre département a souhaité intensifier le rythme de ces opérations pour assurer la couverture du territoire dans les meilleurs délais. Deux agents ont été recrutés fin 2003 pour assurer le travail de collecte pour la sauvegarde de la mémoire vivante sur tout le département et mener deux opérations par an.

Ainsi, depuis octobre 2003, des actions de sauvegarde ont été engagées sur neuf cantons : Montaigu, Bourg de Visa, Lauzerte, Lafrançaise, Molières, Castelsarrasin I et II, St Nicolas de la Grave, soit 52 enquêtes communales, 4 réunions cantonales ou intercantionales. Parallèlement, des animations communales et enquêtes approfondies ont été menées sur les deux cantons de Moissac en vue de la restitution de l'ouvrage prévu en fin d'année 2004.

Deux autres opérations ont été lancées sur les cantons de Castelsarrasin et Montaignu de Quercy avec restitution des ouvrages prévues en 2005. Trois cantons feront l'objet d'opérations en 2005 avec restitution des ouvrages en 2006.

Pour l'édition et la vente des ouvrages, la recherche d'une association locale est privilégiée.

L'Association Abbaye de Moissac – Itinéraires Culturels accepte d'assurer l'édition et la vente de l'ouvrage de Moissac.

Le coût d'édition du livre de Moissac est de 15 428 € pour 1000 exemplaires. Le prix de vente à la souscription est de 25 euros puis de 35 euros.

Le Conseil Général s'engagerait à accorder une aide de 7 500 € avec 300 exemplaires remis, et à acheter au bout de trois ans les invendus.

L'Association s'engagerait à affecter les recettes encaissées, une fois le coût de l'impression amorti sur le livre de Moissac, une somme de 3 000 € lui étant réservée pour les frais de fonctionnement.

Je vous propose d'approuver une aide de 7 500 € à l'Association Abbaye de Moissac – Itinéraires Culturels correspondant à la remise de 300 exemplaires du livre de Moissac et d'inscrire le crédit correspondant à l'article 657421, sous-fonction 311 du budget départemental.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde à l'Association Abbaye de Moissac – itinéraires culturels, une subvention départementale de 7 500 € pour la remise de 300 exemplaires du livre de Moissac ;
- Précise que le Conseil Général achètera les invendus au bout de trois ans ;
- Inscrit la dépense correspondante à l'article 657421, sous-fonction 311 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,